R.C.73

2

**F. DULAC**

ARCHITECTE

SAVIANGES PAR BUXY

PARIS

86, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

arrivée au Cabinet le 21 février 1886.

Vu M. Dulac le 22/2/86 - cette affaire a été traitée lorsque la commune a déposé. Dulac fait partie.

Monsieur le Préfet,

Permettez moi d'être l'interprète du maire de la commune d'Eauze.

Il vient de m'entretenir longuement du projet de groupe scolaire de la commune et m'a semblé très inquiet de son délai.

Votre prédécesseur, M. Flour, à la suite de longues et nombreuses démarches, avait promis de la façon la plus formelle que ce projet pourrait assez tôt pour être mis en adjudication en 1886 si la commune consentait à faire les sacrifices utiles. La commission municipale a

Pour bien préciser ci-dessus Le Préfet a demandé à la Commune de faire un sacrifice de 12 000 francs environ.

Il faut croire que ce sacrifice a été accepté puisque le projet a été mis en adjudication.

voté depuis longtemps tout ce qui lui était demandé.

Si le maire d'Ecuisses craint que le nouveau Préfet ne soit pas suffisamment édifié sur les motifs qui lui font désirer si ardemment la construction de ses écoles. Je l'ai rassuré et je lui ai affirmé que nous pouvions absolument compter sur notre nouveau Préfet à tous les points de vue.

Le maire d'Ecuisses est un de nos meilleurs maires tout dévoué de vieille date à la République.

La situation de la commune d'Ecuisses est tout exceptionnellement intéressante, elle appelle plus que toute autre la sollicitude de l'administration parce que sa population, en grande partie composée d'ouvriers de la mine du Creusot, subit une pression réactionnaire inférieure. C'est une des rares communes du canton de Buxy où la réaction l'a emporté de quelques voix au 18 octobre

La question des écoles a été pour beaucoup dans cet échec, si elle eut été résolue alors nous aurions eu une sérieuse majorité.

Les écoles appartiennent au Clergé, la commune ne possède qu'une école mixte de hameau tout à fait insuffisante.

On accuse la municipalité de ne rien faire pour les écoles et de n'avoir aucune autorité parce que ce projet, très ancien, n'a pas encore abouti.

La municipalité a fait des promesses formelles. Si en 1886 les écoles ne sont pas mises en adjudication elle se retire et la commune tombe aux mains de la réaction.

Je recommande ce projet à toute votre sollicitude ; j'en aurais d'autres encore à vous signaler, mais celui-ci prime tous les autres ; car il y a péril.

Je vous remercie à l'avance, de ce que vous pourrez faire pour hâter l'approbation de ce projet et je vous dis bien, monsieur le Préfet, mes meilleurs sentiments

J. Pentz